

Environnement | Le débardage au cheval, une technique douce adaptée à un milieu sensible



Le débardage consiste à transporter les arbres abattus ou les troncs découpés depuis leur lieu de coupe jusqu'à un premier dépôt transitoire ou jusqu'en bordure de voirie, en vue de leur exportation définitive.

Le débardage est souvent effectué à l'aide d'engins mécaniques générant des incidences sur les sols forestiers (pollution, écrasement de la végétation...). Une alternative au débardage mécanique est le débardage effectué à l'aide de chevaux de trait. Douce et respectueuse de l'environnement, cette technique a été utilisée pour la première fois dans les Landes, sur un chantier de pose de gazoduc.

Dans le cadre d'un ouvrage TIGF de 58km de long, et de diamètre 900mm, qui reliera Lussagnet (40) à Captieux (33), l'entreprise s'est engagée à restaurer la qualité des boisements situés sur les rives d'une section du ruisseau du Caillaou, cours d'eau situé dans le département des Landes, dégradée par l'envahissement d'une végétation monospécifique de robinier faux-acacia. Classé en réservoir biologique au titre du SDAGE Adour-Garonne, en zone Natura 2000 et ZNIEFF, ce cours d'eau présente un intérêt écologique majeur. Sous la direction de bûcherons spécialisés dans le débardage au cheval, six chevaux, comtois et ardennais, ont ôté de la piste le bois coupé lors du débroussaillage dans le cadre de l'ouverture de piste.

Ils ont ainsi déboisé 0,8 ha de boisement d'acacia. Cette opération inédite a duré trois semaines et s'est avérée être un succès complet.

Restaurer la trame verte L'objectif fixé est d'une part de supprimer le boisement monospécifique de robinier faux-acacia existant qui enrichit le sol en azote (les sols sableux landais sont généralement pauvres en azote) et d'autre part de restaurer une trame verte en replantant des arbres feuillus autochtones (chênes pédonculés, chênes tauzin, aulnes glutineux) reconnectant ainsi une aulnaie marécageuse en amont et la forêt galerie de l'Estampon en aval.

TIGF

Crédit Photo : TIGF

Publié sur [aqui.fr](#) le 05/03/2013

[Url de cet article](#)